RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MINSANTE / CORRUSS

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION
DIRECTION GENERALE DE LA SANTE

DATE : 21/12/2023 **REFERENCE :** REPLY MINSANTE N°2023-31

OBJET : DESACTIVATION DE LA SURVEILLANCE RENFORCEE DES CAS GRAVES D'INFECTION RESPIRATOIRE AIGUES (IRA) VIA L'OUTIL SI-VIC

☒ ***Pour action*** ☒ ***Pour information***

Mesdames, Messieurs,

La surveillance renforcée des cas graves d'infection respiratoire aigüe (IRA) via l'outil SI-VIC sera levée à compter du 25 décembre 2023. La qualité des données collectées ne nous permet pas aujourd'hui de les utiliser pour le pilotage de la réponse sanitaire à des fins d'aide au pilotage de la réponse sanitaire. Soucieux de limiter les sollicitations des acteurs de terrain si celles-ci ne peuvent être exploitées, nous estimons que la collecte des données sur les cas graves d'IRA via SI-VIC doit être suspendue **au profit d'un renforcement de la collecte des données du ROR**.

En effet, après plus de deux mois d'activation et d'analyse des données collectées via l'outil SI-VIC, et malgré les différents échanges avec les acteurs pour faciliter et améliorer au mieux le suivi de l'impact de l'épidémie d'IRA via cet outil, nous constatons **qu'il existe de trop fortes disparités entre les régions et entre établissements (y compris au sein des établissements publics et privés) sur la saisie dans SIVIC**, ne nous permettant que trop difficilement d'interpréter les données et de les utiliser à des fins d'aide au pilotage, ni d'obtenir une analyse précise de la situation sanitaire en lien avec ces pathologies sur l'offre de soins.

Ainsi, les dernières données correspondant aux deux évènements SIVIC « IRA : CAS GRAVES CHEZ LES PATIENTS DE 2 ANS ET PLUS » et « BRONCHIOLITE : CAS DE BRONCHIOLITE CHEZ LES PATIENTS DE MOINS DE 2 ANS » devront être remontées le lundi 25 décembre pour la semaine du 18 au 24 décembre**. Les évènements seront ensuite clôturés à compter du 26 décembre.**

Néanmoins, nous restons très attentifs à la situation des services de soins critiques, adultes et pédiatriques. Dans cette démarche de limitation des demandes de remontée des données auprès des acteurs de terrain, le ministère de la Santé et de la Prévention utilise les données issues du ROR pour ces services (nombre de lits installés, nombre de lits disponibles). Vos équipes en Agences régionales de santé reçoivent chaque jour sur les *BAL Alerte* les tableaux de bord réalisés par la Direction générale de l'Offre de soins, issues de ces données, pour le suivi des soins critiques et des unités « grands brûlés ». Aussi, **nous vous remercions de veiller à ce que les données du ROR pour les services de soins critiques soient régulièrement actualisées par l'ensemble des établissements de vos régions**, selon les fréquences suivantes :

- quotidienne en période courante ;
- deux fois par jour en cas de tensions ou crise ;
- une mise à jour régulière est également attendue pour les autres services / unités.

Nous vous demandons donc de vous faire le relai de ces informations et d'assurer, auprès des établissements de santé concernés, la promotion de ce dispositif nécessaire au pilotage opérationnel des situations de tension sur l'offre de soins.

Je vous remercie par avance de votre action et pour la mobilisation de tous dans le cadre du suivi des tensions sur l'offre de soins.

Dr Grégory EMERY
Directeur Général de la Santé

Signé

Annexe 1 – MINSANTE N°31 du 13/10/23 «Activation d'une surveillance renforcée des cas graves d'Infection respiratoire aigues (IRA) via l'outil SI-VIC »

Dans le cadre de la gestion des épidémies saisonnières (grippe, Covid-19 et bronchiolite) et afin de disposer de données précises sur l'impact hospitalier, le ministère de la Santé et de la Prévention a décidé l'activation d'une ***surveillance hivernale des cas graves d'infection respiratoire aiguë (IRA) d'origine virale via l'outil SI-VIC.***

Ce suivi est ouvert à des fins d'aide au pilotage de la réponse sanitaire par les autorités, conformément aux dispositions du décret du 02 août 2022 relatif au système d'information unique des victimes qui prévoit l'utilisation de l'outil SI-VIC en cas de situation sanitaire exceptionnelle (SSE) de type épidémique. Des exports pseudonymisés des données seront transmis à Santé publique France (SpF) de manière hebdomadaire, pour l'accomplissement de ses missions de surveillance.

Le recours à l'outil SI-VIC sera effectif du ***17 octobre 2023 au 03 mars 2024*** *et permettra donc d'effectuer un suivi spécifique des cas graves causés par une infection respiratoire aigüe (IRA) dont le Covid-19, la grippe et le VRS.*

*Pour assurer cette surveillance****, 2 « évènements » seront ouverts dans SI-VIC :***

- ***ÉVÈNEMENT IRA N°1 : CAS GRAVES CHEZ LES PATIENTS DE 2 ANS ET PLUS***
  - *Tout patient de 2 ans et plus ;*
  - *Admis en service de réanimation, service de soins intensifs ou service de surveillance continue adulte comme pédiatrique ;*
  - *ET présentant une confirmation biologique de grippe et/ou d'infection à SARS-CoV-2 et/ou d'infection à VRS.*

- ***ÉVÉNEMENT IRA N°2 : CAS DE BRONCHIOLITE CHEZ LES PATIENTS DE MOINS DE 2 ANS***
  - *Tout patient de moins de 2 ans ;*
  - *Admis en service de réanimation, service de soins intensifs ou service de surveillance continue pédiatrique ;*
  - *ET présentant un diagnostic de bronchiolite quel que soit le virus en cause.*

*Chaque établissement doté d'un service de **réanimation, soins intensifs et de surveillance continue adulte** ou **pédiatrique** veillera à intégrer dans SI-VIC les fiches des patients répondants aux définitions de cas de chacun de ces 2 « évènements ».*

*Le suivi de ces patients devra être assuré par l'établissement **jusqu'à la fin de l'hospitalisation** dans un service de réanimation, de soins intensifs ou de surveillance continue de cet établissement, et le statut de « **décès** » ou « **retour à domicile** » devra être renseigné. Seuls les **transferts** au sein d'un autre service de réanimation, de soins intensifs ou de surveillance continue du même établissement doivent être suivis. Pour cela il conviendra d'actualiser le statut du patient dans SIVIC en mentionnant le nouveau service de prise en charge.*

*A minima, chaque établissement devra veiller à ce que les données SIVIC de son établissement soient à jour **chaque lundi avant 15h**.*

Nous vous demandons donc de vous faire le relai de ces informations et d'assurer, auprès des établissements de santé concernés, la promotion de ce dispositif nécessaire au pilotage opérationnel des situations de tension sur l'offre de soins.

Trois documents vous sont transmis en PJ :

- *ANNEXE 1 : **Création d'une fiche patient dans l'outil SI-VIC***
- *ANNEXE 2 : **Fiche de consignes SI-VIC** à destination des personnes en charge de la saisie des données. Ce document détaille **les consignes de collecte d'information dans SI-VIC.***
- *ANNEXE 3 : **Tableau de suivi** (optionnel), à imprimer et diffuser au sein des services concernés par le suivi des cas graves d'IRA. Est proposé 1 document pour les services ADULTES, et un document pour les services PEDIATRIQUES. Ce document est proposé pour aider **à la collecte des données auprès des services**. Il s'agit des **données minimales et obligatoires à renseigner.** Chaque structure pourra s'organiser selon ses spécificités locales. Cependant, veuillez noter que l'ensemble des informations à renseigner sont accessibles via **les étiquettes patients**.*